

les bibliothèques françaises de lecture publique et UNIMARC

Jean-Paul Gaschignard - FULBI

les bibliothèques françaises de lecture publique

environ 2.800 bibliothèques municipales, dont environ 2.500 sont informatisées source : Ministère de la culture, 2007

dont 45 % récupèrent des notices source : idem

environ 6.000 bibliothèques municipales et bibliothèques-relais, dont beaucoup s'informatisent source : ADBDP, 2006

97 bibliothèques départementales de prêt (BDP)

UNIMARC a été encouragé par le Ministère de la culture

UNIMARC a été beaucoup encouragé par le
Ministère de la culture :

arrêté du 3 novembre 1993 : le format d'échange est
UNIMARC

de 1984 à 1990, UNIMARC était aussi le format de
catalogage du réseau de catalogage partagé Libra,
utilisé par environ 60 bibliothèques

un format d'échange de notices tend fortement à
devenir le format de catalogage des établissements
qui reçoivent ces notices

UNIMARC est massivement utilisé

en lecture publique, UNIMARC est massivement utilisé

MARC21 et INTERMARC sont peu présents

UNIMARC remplace les formats propriétaires, autrefois répandus dans les logiciels pour petites bibliothèques

mais pas toujours conforme : certains logiciels, en particulier pour petites bibliothèques, proposent des UNIMARC très simplifiés...

pas de réseau de catalogage partagé

depuis la fin de Libra en 1990, il n'y a plus de réseau de catalogage partagé pour les bibliothèques françaises de lecture publique

conséquences :

chaque bibliothèque choisit entre quelques fournisseurs de notices : la BNF, Electre, des fournisseurs de notices pour documents sonores, vidéos, logiciels, dépouillements de périodiques...

une influence très forte du format UNIMARC
d'exportation des notices de la BNF

chaque bibliothèque est seule à choisir ses fournisseurs et son format

chaque bibliothèque est seule à
choisir ses fournisseurs de notices
mettre en place ses procédures de récupération
chercher des solutions pratiques entre les possibilités
des fournisseurs de notices et celles des SIGB

une forte tendance aux adaptations locales

résultats :

une forte tendance aux adaptations locales, en fonction :

des besoins de la bibliothèque,
de ses habitudes,
des possibilités des logiciels.

une sous-estimation des enjeux de ces adaptations, et en particulier de leur impact au moment des changements de SIGB

peu d'échanges de notices : 45 % qui récupèrent, c'est aussi 55 % qui ne récupèrent pas de notices...

format et fonctionnalités des logiciels

souvent, les bibliothécaires ne font pas la différence entre ce qui est dû au format UNIMARC et ce qui est dû à leur logiciel (cf. enquête dans les clubs d'utilisateurs de logiciels, pour préparer cette intervention)

UNIMARC dans les bibliothèques françaises de lecture publique

usage des zones 4XX comme « sous-zones classiques », comme dans les notices exportées par la BNF

importance des documents sonores

beaucoup de transferts de données locales dans les réseaux des BDP

usage des zones 4XX

dès son informatisation dans les années 1980, la BNF a choisi de ne pas utiliser la structure d'imbrications proposée par UNIMARC pour exporter une notice avec ses sous-notices

les bibliothèques de lecture publique, qui utilisent ses notices, ont suivi cet usage

les zones 4XX sont donc utilisées « à plat », comme de simples zones d'accès au titre (par exemple, la zone 464 pour les accès aux titres des oeuvres contenues)

beaucoup de documents sonores

les bibliothèques françaises de lecture publique prêtent souvent des disques et des films

elles ont donc souvent des fonds de disques et de vidéos à cataloguer

cette particularité, et l'existence de bibliothèques musicales très spécialisées, expliquent le travail français pour adapter UNIMARC au catalogage des documents sonores (groupe documents sonores du CFU)

données locales : la Recommandation 995

les BDP prêtent des documents à leurs réseaux de bibliothèques-relais

quand celles-ci ont commencé à s'informatiser, elles ont ressenti le besoin de prêter les notices correspondantes

elles ont alors eu besoin d'un standard simple, mais comportant toutes les données nécessaires

l'ABF, l'ADBBDP et la FULBI ont créé en 1995 la Recommandation 995, qui est un standard français pour l'exportation de ces données, par l'usage d'une zone 995